

Cosog : Les décisions en transparence



En ce début d'année 2026, **de nouvelles règles s'appliquent au Cosog.**

Vous êtes **nombreux** à nous interpeller ou à vous rapprocher de nos collègues du service administratif pour nous faire part de votre agacement **face à certaines décisions prises par les élus.**



Nous avons déjà communiqué, en 2025, sur **les sujets qui vous préoccupent** afin de clarifier **les positions de la CFE-CGC**, mais les mails syndicaux sont nombreux et parfois les informations passent à la corbeille. Aussi, nous souhaitons revenir ici sur **deux changements « irritants »** afin que chacun ait une connaissance parfaite de la paternité **des modifications apportées sur les comptes à points** et sur la transmission des feuilles d'imposition.

FUSION DES COMPTES A POINTS :

On ne va pas retracer ici les **modalités des modifications**, nous avons tous reçu un message du **Cosog** précisant la **nature des changements** et vous avez tous compris en quoi consiste la **fusion des comptes à points**.

Mais quelle est la finalité de cette opération ?

Et bien posez directement la question aux **organisations syndicales qui ont porté ce projet (UNSA, CFDT et CGT)** ... car les arguments mis en avant nous semblent pour le moins **nébuleux**. En tout cas nous ne partageons pas les solutions mises en œuvre ...



COSOG : Bidouille sur le compte à points ?



La **CFE-CGC** considère que ces modifications **sur les comptes à points ne règlent ABSOLUMENT PAS** la problématique des « **refusés** » et qu'elles introduisent des **iniquités en « gommant » une partie de l'historique des comptes à points** permettant de départager les collègues lorsque cela s'impose.

Soyons plus clair, si la **CFE-CGC** était majoritaire au **Cosog**, elle reviendrait sur ces décisions « **improvisées** » et potentiellement « **clientélistes** ».

Pour celles et ceux qui souhaitent des **explications approfondies** sur ce thème, nous vous communiquons, [ici](#), le lien vers notre publication plus complète de 2025 ([« Bidouilles sur les comptes à points »](#)).



VOYAGES ET FEUILLE D'IMPOSITION :

Le bloc majoritaire **UNSA/CFDT** a décidé **qu'il serait désormais impératif de fournir sa feuille d'imposition** lors de l'inscription à un voyage **Cosog**.

Le détail des votes :

POUR = UNSA, CFDT
CONTRE = CFE-CGC
ABST = CGT, SNUP



La **CFE-CGC** a indiqué que cela fonctionnait très bien depuis près de 20 ans **sans la fourniture de la feuille d'imposition** pour les OD subventionnés au minimum (**à savoir 30%**) et que cet « **alourdissement** » impacte les enjeux de **confidentialité**.

Toujours dans un soucis de clarté, précisons que si la CFE-CGC était majoritaire au Cosog, elle reviendrait sur cette décision.

La force de la CFE-CGC, c'est la cohérence de nos idées et de nos actions sur la durée.



cfe-cgc.cdc@caissedesdepots.fr

